

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

**Membres du Conseil** D2022\_049-DE

Recu le 22/11/2022  
Afférents au conseil : 11

- Nombre de membres présents : 9

Séance du 17 novembre 2022  
à 20h00

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 8 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, GARCIA Bérénice, LASSEROTTE Eva, PION Christiane.

Absent(s) excusé(s) : DUC Jean-Daniel procuration à DELMONT Jean-Yves, SOUMAH Didier.

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

**Délibération D2022-49**

**Objet : Attribution du Marché Public Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation initiale en procédure adaptée a été lancée le 18/07/2022 pour une remise des offres le 09/09/2022 à 12h00. Un avis rectificatif est venu modifier la date limite des offres au 29/09/2022 à 12h00.

Il s'agit d'un marché alloti.

Consultation à laquelle **18** entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : *Prix 40% / Valeur technique 60 %*

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

Marché alloti :

**LOT 1 : VRD**

Entreprise EUROVIA AQUITAINE, sise : Boulazac Isle Manoire

Pour un montant de 57 889.58 € HT soit 69 467.49 € TTC

- **LOT 2 : Gros Oeuvre**

Entreprise ARTIBAT 24, sise : Trélissac

Pour un montant de 131 794.55 € HT soit 158 153.46 € TTC.

**AR Prefecture**

024-212402614-20221117-D2022\_049-DE

Reçu le 22/11/2022

**LOT 3 : Charpente Bois**

Entreprise SAS MARTY AURELIEN sise : Mauzens et Miremont

Pour un montant de 219 529.88 € HT soit 263 435.38 € TTC.

**LOT 4 : Couverture Zinguerie**

Entreprise SAS MARTY AURELIEN sise : Mauzens et Miremont

Pour un montant de 32 396.91 € HT soit 38 876.29 € TTC.

**LOT 5 : Menuiseries Extérieures**

Entreprise SAS LAFAYE BATIMENT, sise : Montagrier

Pour un montant de 59 337.02 € HT soit 71 204.42 € TTC.

**LOT 6: Doublage Plâtrerie Isolation**

Entreprise SAS SUDRIE ET FILS, sise : Le Bugue

Pour un montant de 71 834 € HT soit 86 200.80 € TTC.

**LOT 7 : Electricité CFO-CFA**

Entreprise SAS PAUL BEAUVIEUX, sise : Périgueux

Pour un montant de 58 000 € HT soit 69 600 € TTC.

**LOT 8 : Chauffage Ventilation Plomberie**

Entreprise, SALLERON SYLVAIN SAS sise : Périgueux

Pour un montant de 89 488.57 € HT soit 107 386.28 € TTC.

**LOT 9 : Menuiseries Intérieures**

Entreprise ARCHAMBAUD, sise : Le Buisson de Cadouin

Pour un montant de 42 091.52 € HT soit 50 509.82 € TTC.

**LOT 10 : Carrelage Faïence**

Entreprise SAS ENTREPRISE BREL sise : Sarlat

Pour un montant de 23 197 € HT soit 27 836.40 € TTC.

**LOT 11 : Peinture**

Entreprise CHORT BATIMENT sise : Les Lèches

Pour un montant de 18 839.40 € HT soit 22 607.28€ TTC.

• **Autorisations** de la **Préfecture** son représentant  
024-212402014-20221411-D2022049-DE tout  
Reçu le 22/11/2022

à signer les marchés avec les entreprises  
autre document s'y rapportant.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 22/11/2022  
Et publication du 22/11/2022

Le Maire  
CHEYROU Philippe

**Par délégation**  
**le 1<sup>er</sup> Adjoint**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

Membres du Conseil  
Recu le 18/11/2022  
- Afférents au conseil : 11

- Nombre de membres présents : 9

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 17 novembre 2022  
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 8 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, GARCIA Bérénice, LASSEROTTE Eva, PION Christiane.

Absent(s) excusé(s) : DUC Jean-Daniel procuration à DELMONT Jean-Yves, SOUMAH Didier.

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

**Délibération D2022-50**

**Objet : Décision Modificative N°1 – Budget Principal**

Suite à l'extension du réseau électrique par le SDE 24, il s'avère nécessaire d'effectuer un virement de crédit à l'article 2041582 Bâtiments et installations pour un montant de 5 000€ qui sera prélevé sur le chapitre 020 Dépenses imprévues d'investissement.

Le Conseil Municipal sur décision du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit.

COMPTES	DIMINUTION DE CREDITS	DE	AUGMENTATION DE CREDIT	DE
2041582			+ 5 000 €	
020	- 5 000 €			

Certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 18/11/2022  
Et publication du 18/11/2022

Le Maire  
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

**Membres du Conseil** 51-DE

Reçu le 22/11/2022

- Afférents au Conseil : 11

- Nombre de membres présents : 9

Séance du 17 novembre 2022  
à 20h00

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 8 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, GARCIA Bérénice, LASSEROTTE Eva, PION Christiane.

Absent(s) excusé(s) : DUC Jean-Daniel procuration à DELMONT Jean-Yves, SOUMAH Didier

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

**Délibération D2022-51**

**Objet : Assurance statutaire CNP 2023**

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2023.

Délibération adoptée par 10 voix.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Certifié exécutoire après dépôt en

Sous-préfecture le : 22/11/2022

Et publication du 22/11/2022

Le Maire  
CHEYROU Philippe

Par délégation  
le 1<sup>er</sup> Adjoint

